

DEPARTEMENT DE  
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Objet**

**Association PLIE des  
Hauts de Garonne -  
Participation de la  
commune pour  
l'année 2022 –  
autorisation**

**Séance du 14 mars 2022**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 mars 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaient présents Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, NICOLE BONNAL, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Jean-Michel MEYRE à Hélène BARBOT - Fatima SABI à Andrée COLLIN  
Hervé DROILLARD à Pascal CAVALIERE - Olivier SAILHAN à Martine CHEVAUCHERIE  
Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT**

**M. Régis DESCLAUX DE LESCAR a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac s'est engagée depuis 2003 dans le dispositif PLIE dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion.

Pour rappel, l'association PLIE des Hauts de Garonne s'engage à faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail, en mobilisant et en articulant tous les moyens et compétences à l'échelle du territoire des sept communes, signataires du protocole, en organisant des parcours d'insertion individualisés et renforcés.

En 2021, 71 personnes ont été suivies par le PLIE, dont 47 nouveaux entrants ont bénéficié d'un suivi PLIE, prescrits par différents partenaires : Département, Pôle Emploi. L'Épicerie Solidaire de Floirac a aussi été un levier d'orientation sur cette année 2019.

Le Protocole d'Accord 2022 - 2027 du P.L.I.E. des Hauts de Garonne, en cours de validation finale et dont la Ville est signataire, ainsi que la délibération du Conseil d'administration du PLIE des Hauts de Garonne en date du 15 décembre 2020 prévoient le versement d'une cotisation annuelle fixée à 1,13 € par habitant en 2022.

Le versement est effectué en début d'année civile afin d'éviter une situation déficitaire pour l'association PLIE des Hauts de Garonne.

Dans ce cadre, la subvention versée en 2022 s'élève à la somme de 20 654.14 € (sur la base de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 18 278 habitants, chiffre INSEE).

L'actualisation annuelle de la population légale par l'INSEE prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pourra donner lieu à un appel de fonds complémentaire de cette cotisation ou à un remboursement du trop-perçu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la délibération du 22 décembre 2014 concernant le protocole d'accord entre la ville et le PLIE des Hauts de Garonne 2022-2027 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 du conseil d'administration du PLIE des Hauts de Garonne ;

Vu l'appel de cotisation de l'Association PLIE des Hauts de Garonne du 19 janvier 2022 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 21 Février 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention au titre de l'année 2022 pour l'Association PLIE des Hauts de Garonne à hauteur de 20 654.14 € (1.13 euros par habitant).

**DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65-Article 6574-824 du Budget primitif 2022

Madame LACUEY Nathalie, Vice-Présidente du PLIE, se retire et ne participe pas au vote.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

*A la Mairie de FLOIRAC, le 15 mars 2022*

*Le Maire,*

*Jean-Jacques PUYOBRAU*



Nombre de votants : 32

**Suffrages exprimés : 31**

Pour : **31**

Contre :

Abstention : 1 (M. LEDOUX)

**Mme N. LACUEY ne participe pas au vote**